

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-019

du 16 novembre 2020

n°019

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (55) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) :

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Rapport d'activité 2019 - Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est compétente en matière de transports publics collectifs.

Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence pour le choix de son délégataire, Grand Châtellerault sur proposition du Président a choisi de confier à la société Kéolis la gestion du service des transports publics à compter du 1^{er} avril 2013 et pour une durée de 8 ans.

Le délégataire a pour mission de :

- *Proposer un réseau intercommunal de transport urbain, restructuré pour répondre aux besoins de la population et accompagnant le développement de l'agglomération en le hiérarchisant et le redynamisant,*
- *Adapter les dessertes de transport aux besoins de déplacements*
- *Améliorer la performance commerciale du réseau tant auprès du grand public que des non usagers,*
- *Favoriser la multimodalité des transports à l'intérieur du Périmètre de Transport Urbain (PTU),*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-019

du 16 novembre 2020

n°019

page 2/3

- *Optimiser l'offre du réseau restructuré en termes de moyens mis en œuvre,*
- *Répondre à la loi sur l'accessibilité pour février 2015,*
- *Proposer un réseau respectant les normes environnementales notamment européennes,*
- *Proposer une gouvernance performante pour la gestion du réseau et pour la gestion des relations avec l'autorité délégante,*
- *Proposer des tarifs et une gamme de produits dynamique et créative, incitant à l'usage des transports collectifs,*
- *Proposer une information aux voyageurs accessible notamment aux non usagers (et aux PMR) et multimodale,*
- *Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires Grand Public ainsi que la recette au voyage,*
- *Proposer une politique marketing et d'actions commerciales, visant à convaincre de nouveaux usagers d'utiliser les transports collectifs,*
- *Développer une image dynamique et moderne du réseau de transport collectif,*
- *Proposer un réseau inscrit dans une démarche développement durable,*
- *Proposer la mise en œuvre de Plans de Déplacements Entreprises innovants tant pour les salariés que pour les visiteurs,*
- *Augmenter le taux de couverture des charges par les recettes commerciales,*
- *Maîtriser les charges d'exploitation :*
 - *En optimisant les services de transport par rapport à la demande de déplacements,*
 - *En recherchant le maximum de gains de productivité,*
- *Développer les ventes de titres et les recettes tarifaires, notamment les recettes Grand Public et la recette moyenné au voyage,*
- *Maintenir la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en euros constants,*
- *Veiller au bon état de fonctionnement des biens mis à sa disposition et nécessaires à l'exploitation. Le délégataire en assure l'entretien et la maintenance dans les conditions fixées à l'article 15.*

VU les articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la production par le délégataire d'un rapport d'activité qui dès sa communication est mis en examen à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante afin d'en prendre acte,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20201116-019****du 16 novembre 2020****n°019****page 3/3**

VU l'article 3 alinéa 1.2.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du code des transports,

VU l'article 29.2 de la convention d'exploitation des transports publics de l'agglomération du Pays Châtelleraudais concernant la production d'un rapport annuel par le délégataire,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation quel que soit le gestionnaire,

TABLEAU

Janvier / Décembre	Contrat DSP (valeur 2012) + Avenants	Réalisés	% différence
Total recettes usagers	804 104,00 €	829 162,00 €	+ 3,11 %
Charge d'exploitation	3 515 388,00 €	4 002 330,00 €	+ 13,80 %
Km commerciaux	842 915 km	852 575 km	+ 1,14 %
Contribution Forfaitaire (CF)	2 806 016,00 €	3 038 500,00 €	+ 8,28 %

Le conseil communautaire, ayant délibéré, prend acte du rapport d'activité 2019 de Kéolis concernant les transports de l'Agglomération Châtelleraudaise et décide de le transmettre aux maires des communes membres de l'établissement public pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN



